



**Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens
Route d'Echallens 21 – Collège de Poliez-Pittet – 1041 Poliez-Pittet**

Le Comité de direction de l'ASIRE, agissant en vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum intercommunal, porte à la connaissance des électrices et électeurs que, dans sa séance du 26 juin 2018, le Conseil intercommunal de l'ASIRE a :

- **accepté le préavis 06-2018 accordant au Comité de direction un crédit d'étude de Frs 20'000.- pour l'assainissement de l'installation de chauffage de Poliez-Pittet ;**
- **accepté le préavis 07-2018 accordant au Comité de direction un crédit d'étude de Frs 395'000.- pour l'extension du site scolaire des Trois-Sapins à Echallens.**

Les préavis peuvent être consultés auprès des greffes des communes membres de l'ASIRE. La demande de référendum doit être annoncée au préfet du district du Gros-de-Vaud, dans les dix jours qui suivent la publication dans la FAO, conformément aux dispositions des articles 112 et suivants de la LEDP. Les listes de signatures doivent être déposées auprès des Municipalités des communes membres dans les vingt jours qui suivent l'autorisation de récolte des signatures accordée par le préfet..

Date de publication dans la FAO : 13 juillet 2018

En outre, dans la même séance, le Conseil intercommunal a :

- **réélu son bureau :**
 - o **président : Frédy-Daniel Grossen (Jorat-Menthue)**
 - o **vice-présidente : Carine Delpierre (Bottens)**
 - o **scrutateurs : Eric Gysin (Montilliez), Raphaël Pedrazzini (Vuarrens)**

Ces décisions ne sont pas susceptibles de référendum.

Le Comité de direction de l'ASIRE